

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20250407-D\_07\_04\_2025\_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025  
Publication : 10/04/2025

**Délibération n°07-04-2025-023**

7.10 Divers

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 7 avril 2025*

Date de convocation	25 mars 2025
Date d'affichage	25 mars 2025

Membres en exercice	55
Membres présents	34
Votants	48 (dont 14 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 7 avril à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Lamnay, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Étaient présents** : 33 - M. Serge AUGER, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, M. Didier TORCHÉ, Mme Laëtitia VEEGAERT.

**Était représenté** : 1 – M. Jean-Pierre TORCHÉ représenté par Mme Isabelle RIBOT.

**Pouvoirs** : 14 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, M. Pascal BOURGOIN ayant donné pouvoir à M. Éric DESCOMBES, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Liliane DENIS ayant donné pouvoir à M. Dominique EDON, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, M. Roland MARCOTTE ayant donné pouvoir à M. Guy CHEVAUCHER, M. Laurent PHILIBERT ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, Mme Sylvie SEQUEIRA ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, M. Xavier TERRIER ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ.

**Étaient excusés** : 7 - M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, M. Joël CIRON, M. Thierry GUÉRIN, M. Jean-Yves HERMELINE, M. José PLANS.

**Secrétaire de séance** : Mme Nadège PIOGER.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

## CENTRE AQUATIQUE : PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS UTILISATRICES

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge des Solidarités, de la Jeunesse et des Sports,

Après en avoir délibéré,

**EST INFORME** que :

- le coût d'utilisation du centre aquatique est évalué à environ 86 500 €/an pour les scolaires et 85 000 € pour les associations.
- 5 associations utilisatrices sont identifiées : VSF natation, VSF triathlon, Club de plongée, club de Kayak, club de gymnastique volontaire.

**PREND ACTE** qu'afin d'inciter les associations à gérer au mieux leurs créneaux, une réflexion a été menée pour mettre en place une participation partielle de ces associations au fonctionnement de l'équipement. Cette participation pourrait être de 4 € TTC par ligne d'eau utilisée par heure. Ce tarif reste soutenable pour les associations, tout en les responsabilisant.

**EST INFORME** que cette proposition a reçu un avis favorable du Bureau du 13 janvier 2025 et de la Conférence des Maires du 24 février 2025.

**APPROUVE** la mise en place d'une participation des clubs et associations sportives au fonctionnement du centre aquatique à compter du 1er septembre 2025.

**FIXE** cette participation à 4 € TTC par ligne d'eau utilisée et par heure.

**CHARGE** le Président ou son représentant de prendre toutes mesures utiles à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 7 avril 2025

Pour extrait conforme

Le 8 avril 2025

Le Secrétaire de séance



Mme Nadège PIOGER

Le Président



M. Didier REVEAU